Chère Cliente, Cher Client

Compte tenu des conséquences de la crise du coronavirus sur votre contrat de voyage N° *(*veillez à apporter le maximum d’information afin d’éviter tout litige *],* nous vous informons qu’en vertu de l’ordonnance N° ……2020, notre agence est autorisée à vous proposer en lieu et place du remboursement prévu par l’article 211-14 du code du tourisme, un avoir correspondant à l’intégralité des paiements effectués au titre des services de voyages réservés, soit la somme de*: [ ].*

Cet avoir est valable dans les conditions qui suivent :

* Vous recevrez cet avoir dans les meilleurs délais et au plus tard sous 90 jours.
* Cet avoir est valable pour une durée de 18 mois à compter de la date d’annulation de votre contrat initial
* Cet avoir sera accompagné d’une proposition de nouvelle réservation

Nous vous remercions d’avance de votre solidarité et restons à votre disposition pour toute question.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.